



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE
DES STUPÉFIANTS

2007

DOSSIER DE PRESSE

Rapport annuel



EMBARGO

Respectez la date de publication:

Ne pas publier ou
radiodiffuser avant
le mercredi 5 mars 2008,
à 00:01 heure (GMT)

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Un examen du problème mondial de la drogue révèle deux nouveaux phénomènes particulièrement préoccupants. Premièrement, les organisations criminelles profitent des lacunes dont souffrent, en Afrique et en Asie occidentale, les systèmes de contrôle des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues, et elles sont en train de créer, dans ces régions, des plaques tournantes du trafic. C'est ainsi que de nombreux envois suspects de précurseurs chimiques vers l'Afrique et l'Asie occidentale ont été détectés. Deuxièmement, des itinéraires de contrebande de cocaïne s'établissent entre l'Amérique du Sud et l'Afrique. Les pays touchés par ces phénomènes devraient adopter des mesures appropriées pour éviter que leur territoire ne devienne un foyer d'activités criminelles; ils pourraient y être aidés par des pays plus riches, qui agiraient dans un esprit de responsabilité collective.

Il y a presque dix ans aujourd'hui que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues. Le moment est venu de s'arrêter sur les investissements réalisés par les gouvernements pour réduire la demande. Bien que nombre d'entre eux aient consenti des efforts importants, il reste encore beaucoup à faire. Les gouvernements devraient prendre conscience que la réduction de la demande illicite et celle, simultanément, de l'offre illicite sont complémentaires et indissociables.

Dire que la légalisation des drogues "résoudrait" le problème mondial de la drogue, c'est ignorer les faits historiques. Les premiers contrôles internationaux des stupéfiants, mis en place en 1912, ont permis de faire reculer le fléau de la dépendance à l'opium dans plusieurs pays d'Asie. Environ 60 ans plus tard, l'adhésion à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes a favorisé une baisse importante de l'abus de ces substances, qui avait provoqué de graves problèmes de santé dans les années 50 et 60. Compte tenu de ces expériences et d'autres, toute proposition tendant à légaliser la consommation de drogues illicites paraît plutôt simpliste et déplacée. Il n'y a pas de solutions toutes faites qui permettraient de résoudre rapidement le problème de la drogue. Les gouvernements devraient continuer de lutter, de manière globale, durable et concertée, contre l'abus et le trafic illicite de drogues, car c'est là que se trouve la solution. Il n'est pas question de rester les bras croisés sans rien faire.

Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Philip O. Emafo



*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

SELON L'OICS, L'ABSENCE DE PROPORTIONNALITÉ DANS L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES AUX DROGUES COMPROMET LES OBJECTIFS DES CONVENTIONS

VIENNE, le 5 mars (Service de l'information de l'ONU) — L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), basé à Vienne, a appelé aujourd'hui les gouvernements à réprimer les infractions liées à la drogue en appliquant les textes de loi de manière proportionnée, pour ne pas compromettre les efforts visant à la bonne application des conventions dont découlent ces lois.

En effet, le chapitre premier du rapport annuel de l'OICS pour 2007, publié aujourd'hui (5 mars 2008) à Vienne, traite du principe de proportionnalité et des infractions liées à la drogue.

L'Organe constate que des progrès ont été accomplis depuis la dernière fois qu'il a examiné cette question, en 1996. Cependant, certains pays se concentrent toujours de manière disproportionnée sur les petits délinquants et consommateurs au lieu de s'attacher — tâche plus urgente — à identifier ceux qui contrôlent ou organisent les principales activités de trafic de drogue, à démanteler leurs réseaux et à les punir.

Tout en soulignant la nécessité de mettre en place des mesures de substitution à l'emprisonnement des délinquants toxicomanes, notamment en mettant sur pied à leur intention des programmes de traitement, de réadaptation et de réinsertion, l'OICS prie instamment les gouvernements d'accorder toute l'attention voulue à la médiatisation de l'abus de drogues.

La "caution" que certaines célébrités apportent à la consommation de drogues a son importance lorsqu'il s'agit de dissuader les jeunes d'en faire usage, car ceux-ci succombent facilement au culte des vedettes et à leurs paillettes.

Reste que lorsqu'une vedette fait usage de drogues, elle enfreint la loi, affirme le rapport. Les jeunes se rendent vite compte que les célébrités semblent bénéficier d'une grande clémence, et ils réagissent en conséquence. L'équité du système de justice est ainsi mise en question, et les efforts que fait la société pour réduire la demande de drogues pourraient en pâtir. Cela est aussi vrai dans le cas des trafiquants de haut vol.

Le rapport note qu'il y a de vastes différences d'un pays et d'une région à l'autre en ce qui concerne la tolérance à l'égard des infractions liées à la drogue et de leurs auteurs. Les peines encourues pour des infractions analogues peuvent sembler sévères à certains endroits et moins sévères à d'autres.

Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, dont l'OICS est le gardien, encouragent et aident les États à réagir de manière proportionnée face aux infractions liées à la drogue et à leurs auteurs; elles ne fixent toutefois qu'un ensemble de normes minimales. Cela ne pose pas problème lorsqu'il s'agit de punir le trafic à grande échelle, mais il n'existe pas de "sens moral" universel quant à ce qui est bien ou mal lorsqu'il s'agit de punir des infractions moins graves. De nombreux États imposent toutefois des peines d'emprisonnement inconditionnel aux toxicomanes qui commettent des infractions mineures, par exemple la détention ou l'achat de drogues à des fins de consommation personnelle, et ces délinquants représentent généralement une part importante de la population carcérale croissante dans certains de ces pays.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

Citant en exemple l'Afghanistan et la Colombie, l'OICS attire l'attention sur la complexité croissante du trafic et fait observer que l'argent de la drogue continue de franchir partout les frontières. Conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, il appelle à "une action déterminée, sûre et bien coordonnée de la part des services de détection et de répression [...], notamment en ce qui concerne l'échange de renseignements et de preuves avec les États à même de prendre des mesures efficaces pour confisquer ces avoirs".

Dans son rapport, l'OICS engage vivement les gouvernements à prendre un certain nombre de mesures de redressement, notamment à adopter et à appliquer, à titre prioritaire, des textes de loi permettant de geler et de saisir les avoirs des narcotrafiquants. Il leur demande instamment d'étendre les programmes de traitement et de réadaptation en milieu fermé. Il leur demande aussi d'élargir l'éventail des mesures privatives et non privatives de liberté prévues et d'envisager la création de tribunaux spécialisés dans les affaires de toxicomanie qui seraient chargés de s'occuper en priorité de ceux qui sont les plus susceptibles de retomber dans un mode de vie à haut risque, notamment en prévoyant, lorsque les circonstances s'y prêtent, une obligation de soins venant se substituer à l'emprisonnement.



FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

Afrique

Dans son rapport annuel, l'Organe international de contrôle des stupéfiants affirme que l'Afrique de l'Ouest constitue un itinéraire de contrebande de plus en plus important pour la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud qui transite par l'Europe ou qui y est destinée. Selon Interpol, ce sont 200 à 300 tonnes de cocaïne qui sont ainsi acheminées en Europe, principalement via l'Afrique de l'Ouest, où la substance est stockée et reconditionnée avant d'être expédiée. Les pays d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire face à ce phénomène. Les trafiquants utilisent aussi l'Afrique, tout particulièrement l'Afrique centrale, comme zone de transbordement pour le détournement de précurseurs tels que l'éphédrine et la pseudoéphédrine. Vu la faiblesse des lois contre le trafic de précurseurs dans la plupart des pays africains, il est facile de se procurer des produits chimiques pour la fabrication illicite de drogues. Le continent compte 7,6 % des consommateurs de cocaïne du monde, concentrés en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe ainsi que dans la région côtière de l'Afrique du Nord.

Le cannabis reste la drogue dont l'abus est le plus fréquent, et sa consommation augmente. Il y est cultivé illicitement pour être ensuite acheminé clandestinement à travers la région vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Les plus gros producteurs de la région sont les pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Ghana, Nigéria et Togo), d'Afrique australe (Afrique du Sud, Malawi, Swaziland et Zambie) et d'Afrique de l'Est (Comores, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda et République-Unie de Tanzanie). Le Maroc reste l'un des principaux producteurs de résine de cannabis, qui est acheminée clandestinement vers l'Europe.

Le trafic et l'abus d'héroïne augmentent dans certains pays du continent. De l'héroïne d'Asie du Sud-Ouest est introduite en Europe par l'Afrique de l'Est (Éthiopie, Kenya, République-Unie de Tanzanie) et l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria), et en Amérique du Nord par l'Afrique de l'Ouest, en avion. Elle est également acheminée par colis postaux vers l'Afrique du Sud et le Nigéria, ainsi que la Côte d'Ivoire, le Mali, le Mozambique et la République démocratique du Congo.

Le mésusage de préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants ou des substances psychotropes, qui sont vendues sans ordonnance par des vendeurs des rues et des prestataires de soins de santé, pose aussi problème dans la région.

Les gouvernements africains doivent s'attaquer à ce phénomène, qui a de graves répercussions sur la santé publique et le tissu social.

Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

Les trafiquants de drogues continuent d'utiliser la région comme zone de transit et de transbordement pour les envois de drogues illicites à destination des États-Unis d'Amérique et de l'Europe. On estime que 88 % de la cocaïne qui entre aux États-Unis transite par l'Amérique centrale, tandis que 40 % de celle qui entre en Europe passe par les Caraïbes, principalement par la mer des Antilles et le Pacifique ou le couloir centraméricain. Les groupes criminels internationaux et nationaux sont



Pour information — document sans caractère officiel

EMBARGO:
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

de plus en plus impliqués dans le trafic de drogues, ce qui porte atteinte à l'état de droit dans la région. Au Guatemala, au Honduras et en El Salvador, la situation est exacerbée par la présence de bandes de jeunes appelées "maras", qui contrôlent souvent la vente de chlorhydrate de cocaïne et de crack dans la rue.

En Amérique centrale et aux Caraïbes, l'abus et le trafic de cannabis ont augmenté. La Jamaïque reste le principal producteur de cannabis et le pays qui en exporte le plus vers d'autres régions, bien que sa production ait baissé. La Jamaïque présente également, avec 10 % des personnes âgées de 15 à 64 ans faisant abus de cannabis, le taux de prévalence annuelle le plus élevé.

L'augmentation des saisies de MDMA montre aussi que la région sert de zone de transit, ce qui aggrave l'abus de drogues. L'Organe encourage les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à renforcer le contrôle des précurseurs afin d'en prévenir le détournement et la contrebande à destination d'autres régions aux fins de la fabrication illicite de méthamphétamine.

Amérique du Nord

La forte augmentation de la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) du cannabis, qui a été multipliée par dix par rapport à la teneur moyenne dans les années 60, est un sujet de préoccupation dans la région. Le THC est le principe actif du cannabis.

L'Amérique du Nord est un gros producteur de cannabis. Les États-Unis, le Mexique et le Canada en produisent environ 5 000 tonnes, 4 000 tonnes et 800 tonnes respectivement. Au Canada, la demande est satisfaite par la production locale.

La Colombie fournit 90 % de la cocaïne introduite clandestinement aux États-Unis par des routes empruntant le couloir du Mexique et de l'Amérique centrale. Tous les ans, 15 à 25 tonnes de cocaïne sont introduites au Canada; pour l'essentiel, elles proviennent de Colombie via les États-Unis ou sont expédiées des Caraïbes.

Dans toute l'Amérique du Nord, le trafic de drogues est entre les mains d'organisations criminelles puissantes, dotées d'importants moyens financiers. Ces groupes livrent une guerre ouverte aux autorités mexicaines pour que le pays reste le principal couloir de transit des envois de cocaïne à destination des États-Unis. Ils tirent également profit du trafic d'héroïne, de méthamphétamine et de cannabis sur le marché des États-Unis.

On estime que près de 6,4 millions de personnes dans ce pays font abus de médicaments de prescription contenant des substances placées sous contrôle international.

L'Organe appelle le Gouvernement canadien à mettre un terme aux programmes qui, telle la mise à disposition de trousse pour l'usage de crack autorisée par les autorités sanitaires de l'île de Vancouver, sont contraires à l'article 13 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. La distribution de matériel pour la consommation de drogues, notamment de pipes à crack, aux usagers à Ottawa et Toronto et les salles d'injection de drogues sont aussi contraires aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels le Canada est partie.

Amérique du Sud

Selon de récents sondages dans la région, l'abus de cocaïne continue d'augmenter. Les principales drogues consommées par les personnes traitées pour des problèmes de toxicomanie sont les substances de type cocaïnique (près de 50 %), suivies du cannabis (26 %). La criminalité organisée

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)**

et les actes de violence, notamment les meurtres, qui sont le cortège du trafic de drogues ont continué de ronger les pays d'Amérique du Sud. Grâce au renforcement de la coopération entre les services de détection et de répression dans la région, la quantité de cocaïne saisie représente quelque 40 % de la quantité fabriquée illicitement dans le monde.

Toute la région est touchée par la culture illicite à grande échelle du cocaïer, du pavot à opium et de la plante de cannabis, ainsi que par la fabrication et le trafic de drogues illicites provenant de ces cultures. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en 2006, la Colombie représentait 50 % des cultures mondiales de cocaïer, devant le Pérou (33 %) et la Bolivie (17 %). La culture illicite du cocaïer s'est propagée vers l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela, où elle est pratiquée à petite échelle.

Selon les estimations, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer en Colombie est tombée à 78 000 hectares, soit environ la moitié des 163 000 hectares de 2000. Au Pérou, la superficie totale consacrée à cette culture a augmenté, passant à 51 400 hectares en 2006. En Bolivie, la même année, elle a augmenté de 8 %, pour s'établir à 27 500 hectares. La production prévisionnelle de cocaïne en Amérique du Sud a varié de 800 à 1 000 tonnes par an de 1997 à 2006.

En 2006, l'éradication s'est intensifiée en Colombie puisqu'elle a concerné au total 213 555 hectares de cultures illicites de cocaïer (chiffre record), soit 26 % de plus qu'en 2005. L'effort d'éradication, principalement en Colombie, a été contrebalancé par l'amélioration des techniques culturales, la plantation de nouvelles variétés de cocaïer et l'efficacité accrue des laboratoires clandestins de transformation de la feuille de coca. En 2006, 12 686 hectares de cultures illicites de cocaïer ont été éradiqués au Pérou et 5 070 hectares l'ont été en Bolivie.

L'Organe prie les Gouvernements bolivien et péruvien de prendre des mesures pour interdire la vente, l'utilisation et la tentative d'exportation de la feuille de coca à des fins qui ne sont pas conformes aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il s'inquiète des répercussions négatives de l'augmentation de la production de feuille de coca et de la fabrication de cocaïne dans la région.

Presque tous les pays d'Amérique du Sud produisent du cannabis. Le Paraguay en est le plus gros producteur et il alimente en partie le marché illicite brésilien. En République bolivarienne du Venezuela, la quantité totale de cannabis saisie a dépassé les 21 tonnes en 2006; elle était également importante en Équateur et au Pérou, entre autres. Selon les estimations, l'abus de cannabis dans la région s'élèverait à 2,3 %, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale.

À la fin de 2006, l'ONUDDC et l'Observatoire interaméricain sur les drogues ont publié la première étude comparative sur l'abus de drogues chez les élèves du secondaire dans les pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay. D'après cette étude concernant l'abus au cours des douze derniers mois, le taux de prévalence le plus élevé a été enregistré au Chili pour le cannabis (12,7 %), et en Argentine pour la cocaïne (2,5 %).

Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

L'Asie de l'Est et du Sud-Est n'est plus un gros producteur de pavot à opium illicite, mais de l'héroïne y est toujours fabriquée illicitement. Le Myanmar reste le plus gros cultivateur de pavot à opium, avec des cultures illicites s'étendant sur 27 700 hectares au total en 2007, en augmentation par rapport à 2006. En République démocratique populaire lao, la superficie totale occupée par cette culture a reculé, passant en 2007 à 1 500 hectares, soit le chiffre le plus faible depuis 1992.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

Les saisies importantes de précurseurs réalisées au Cambodge, en Chine et au Myanmar témoignent d'une augmentation de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine dans la région. De nombreux laboratoires clandestins spécialisés dans la transformation de chlorhydrate de cocaïne en crack ont été démantelés. L'abus de stimulants de type amphétamine, et particulièrement de méthamphétamine, progresse dans toute l'Asie de l'Est et du Sud-Est. La propagation du VIH/sida causée par l'injection d'héroïne et de méthamphétamine est un autre sujet de préoccupation dans la région.

La culture illicite du cannabis reste un problème au Cambodge, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande.

La République de Corée présente l'un des taux les plus élevés au monde de prescription de stimulants utilisés comme anorexigènes, telle la phémidétrazine. L'Organe encourage donc le Gouvernement à étudier les causes de cette consommation exceptionnellement élevée en suivant et en analysant de plus près les pratiques de prescription. Le Gouvernement devrait aussi sensibiliser le corps médical, ainsi que le public, à l'utilisation rationnelle des stupéfiants et des substances psychotropes et encourager de bonnes pratiques en matière de prescription médicale.

Asie du Sud

Le trafic et l'abus de cannabis et d'héroïne s'intensifient en Asie du Sud. Des trafiquants ouest-africains ont choisi des pays de la région, principalement l'Inde, pour faire commerce d'héroïne. La cocaïne sud-américaine est acheminée en petites quantités en Inde, où elle est échangée contre de l'héroïne d'Asie du Sud-Ouest destinée à l'Europe et à l'Amérique du Nord. L'Inde est de plus en plus une plaque tournante et un pays de destination du trafic de drogues. La porosité des frontières entre le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal rend la contrebande relativement facile. La culture illicite et l'abus du cannabis restent un problème dans la plupart des pays d'Asie du Sud.

Des préparations pharmaceutiques fabriquées licitement, tels les sirops à base de codéine, les benzodiazépines et la buprénorphine, en provenance d'Inde sont introduites illégalement au Bangladesh, au Bhoutan, au Népal et à Sri Lanka. En Inde, le trafic de stimulants de type amphétamine fait intervenir des groupes criminels organisés.

En Asie du Sud, l'injection d'héroïne et de préparations pharmaceutiques favorise la propagation du VIH/sida. En Inde, la partie nord-orientale du pays, près de la frontière avec le Myanmar, et les grandes villes restent les zones les plus touchées par l'infection à VIH/sida liée aux drogues. Aux Maldives, les usagers injecteurs représentent entre 20 et 25 % des toxicomanes; la consommation de drogues par injection a augmenté, passant de 8 % en 2003 à 29 % en 2006, et les trois quarts des détenus purgent des peines pour infractions liées à la drogue. L'Organe note avec préoccupation le manque de données pertinentes sur l'abus de drogues au Bhoutan et au Népal.

Asie occidentale

En 2007, la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan a augmenté de 17 %, malgré les efforts du Gouvernement et l'appui que lui a fourni la communauté internationale ces cinq dernières années. L'Afghanistan, où la culture illicite du pavot à opium s'étend sur 193 000 hectares au total et où la production d'opium atteint 8 200 tonnes selon les estimations, approvisionne désormais le marché mondial illicite des opiacés à hauteur de 93 %.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

L'Organe est préoccupé par le fait que les précurseurs chimiques, en particulier l'anhydride acétique, sont toujours disponibles pour la fabrication illicite d'héroïne en Afghanistan et rappelle à tous les gouvernements que ce pays n'a aucun besoin légitime de cette substance.

Les opiacés afghans sont acheminés clandestinement via la République islamique d'Iran, le Pakistan et les pays d'Asie centrale. Le trafic de drogues à grande échelle dans ces pays est cause de criminalité organisée, de corruption et d'une demande illicite élevée d'opiacés. La République islamique d'Iran présente le taux d'abus d'opiacés le plus élevé au monde.

L'Asie centrale a connu une montée inquiétante de la criminalité liée à la drogue, de l'abus de stupéfiants et de la propagation du VIH/sida en raison de l'accroissement de l'offre d'opiacés. Le nombre de cas de VIH/sida officiellement recensés en Asie centrale a augmenté de 30 %, passant de 14 799 en 2005 à 19 197 en 2006, du fait principalement de l'abus de drogues par injection.

Le Caucase du Sud est utilisé aussi comme zone de transit pour les envois d'opiacés en provenance d'Afghanistan, d'où l'augmentation de l'abus de drogues. La situation du trafic et de l'abus de drogues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie va probablement se détériorer encore. L'Organe recommande un meilleur échange d'informations, un contrôle plus efficace aux frontières et une action de coordination nationale et régionale des activités de contrôle des drogues.

Plusieurs pays dans la région servent au trafic de drogues, notamment la République arabe syrienne, qui est utilisée comme pays de transit pour les envois illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, morphine) vers la Jordanie et le Liban ainsi que pour les envois de comprimés de Captagon contrefaits (contenant essentiellement de l'amphétamine) vers les pays du golfe Persique.

L'abus de stimulants de type amphétamine pose aussi problème dans la région, car il continue de se répandre en République islamique d'Iran, en Turquie et dans plusieurs pays de la péninsule arabique.

Europe

Le cannabis reste la substance la plus répandue en Europe et l'Europe occidentale demeure le premier marché de résine de cannabis du monde, bien que les saisies de cette substance aient diminué dans certains pays européens, peut-être du fait que la production de résine a baissé au Maroc. La culture illicite de la plante de cannabis est signalée en Albanie, en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie, aux Pays-Bas et en Pologne. En Allemagne, la culture illicite en intérieur avec du matériel professionnel se développe depuis 2002.

L'Italie et l'Espagne sont les pays d'Europe occidentale qui ont le taux de prévalence annuelle le plus élevé pour l'usage de cannabis. En Italie, ce taux n'a cessé d'augmenter chez les jeunes et les adultes, tandis qu'en Espagne, il est resté stable. Le Royaume-Uni a signalé que les taux de prévalence annuelle et mensuelle pour l'usage de cannabis étaient en régression en Angleterre et au pays de Galles. La Bulgarie, la Grèce, Malte et la Roumanie ont déclaré les taux de prévalence annuelle les plus faibles.

L'Europe reste le deuxième marché de cocaïne du monde. Les saisies de cette substance ont considérablement augmenté en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande, au Portugal et en Suisse en 2006, mais elles ont reculé en Autriche. Les taux d'abus de cocaïne les plus élevés sont enregistrés en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni.

La quasi-totalité de l'héroïne que l'on trouve sur les marchés illicites d'Europe provient d'Afghanistan. La Turquie est le principal couloir de trafic d'héroïne vers l'Europe occidentale et le point de départ de

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)**

la route des Balkans. L'héroïne est aussi introduite clandestinement en Fédération de Russie via l'Asie centrale, par la "route de la soie", pour la consommation intérieure ou pour être acheminée vers les États membres de l'Union européenne. Elle emprunte également une route qui relie l'Afghanistan et le Pakistan, d'où elle rejoint l'Europe par voies maritime ou aérienne. La plupart des pays d'Europe occidentale signalent une baisse des saisies d'héroïne; seules l'Espagne et l'Allemagne font état d'une augmentation. La ramification méridionale de la route des Balkans, qui passe par Istanbul, Sofia, Belgrade et Zagreb, est de plus en plus empruntée pour la contrebande et le trafic d'opiacés afghans à destination de la Fédération de Russie et d'autres pays de la région.

Il y aurait au total 3,3 millions d'héroïnomanes en Europe. L'abus d'opiacés est demeuré stable ou a même reculé en Europe occidentale et centrale, mais il a augmenté en Fédération de Russie et dans d'autres pays d'Europe orientale, ainsi que dans certains pays d'Europe du Sud-Est situés le long de la route des Balkans. La demande de traitement pour abus d'opiacés est plus forte en Europe orientale (61 %) qu'en Europe occidentale (55 %).

L'Europe demeure un important fournisseur d'amphétamines, au sujet desquelles l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni font état d'une augmentation des saisies. En 2006, les autorités russes ont détecté 1 700 installations de fabrication illicite, dont 136 laboratoires chimiques qui fabriquaient des drogues synthétiques. Les saisies de MDMA semblent se contracter en Europe; en Allemagne et en Espagne, elles ont considérablement diminué. Bien que le taux de prévalence annuelle ait reculé, l'abus de MDMA le plus élevé est observé au Royaume-Uni (Irlande du Nord et pays de Galles) et en Espagne.

Océanie

L'Océanie est parmi les régions du monde où l'abus de cannabis et de stimulants de type amphétamine est le plus répandu. Le cannabis reste la drogue dont l'abus est le plus fréquent en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les États fédérés de Micronésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont signalé un taux d'abus de cette substance qui dépasse les 29 %. En Australie, 11 % de la population âgée de 14 ans et plus en consomme. Le cannabis est cultivé illicitement en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande signalent un taux élevé d'abus de stimulants de type amphétamine. La fabrication illicite de ces substances, dont la méthamphétamine, se poursuit en Océanie. En Australie, le Queensland, qui semble être le pôle de la fabrication clandestine de stimulants de type amphétamine, approvisionne le pays tout entier. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les récentes saisies de pseudoéphédrine et d'éphédrine, produits chimiques précurseurs souvent utilisés dans la fabrication illicite de ces stimulants, montrent que les criminels introduisent clandestinement des préparations pharmaceutiques contenant des précurseurs pour fabriquer illégalement des stimulants de type amphétamine. Le trafic de substances qui ne sont pas placées sous contrôle international, comme le *gamma*-butyrolactone (GBL) et la kétamine, continue de poser problème dans la région.

Les pays insulaires d'Océanie servent de plus en plus au transbordement de stimulants de type amphétamine et d'autres drogues illicites passés en contrebande. L'OICS est préoccupé par le manque d'informations et de données pertinentes sur la situation en matière de drogues en Océanie.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

ASSURER L'ACCÈS AUX ANTIDOULEURS EST VITAL ET POSSIBLE, AFFIRME L'OICS

VIENNE, le 5 mars (Service de l'information de l'ONU) — Des millions de personnes dans le monde souffrent de douleurs aiguës ou chroniques parce que le recours aux stupéfiants essentiels pour la prise en charge de la douleur est insuffisant dans de nombreux pays, alerte l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son rapport annuel (5 mars 2008). Il appelle les gouvernements à apporter leur soutien à un nouveau programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui vise à améliorer l'accès à ces médicaments.

L'OICS constate que si la consommation de morphine et d'autres analgésiques opioïdes est faible dans beaucoup de pays, ce n'est pas faute des matières premières nécessaires à leur fabrication. Au contraire, les stocks de matières premières servant à fabriquer de la morphine ont atteint des niveaux record après 2000, la production étant plus élevée que la demande.

“Songer à augmenter encore l'offre de ces matières premières en utilisant l'opium produit illicitement en Afghanistan, c'est ignorer la cause du problème. Les gouvernements doivent s'attacher à faire augmenter la demande de médicaments antidouleur conformément aux recommandations de l'OICS et de l'OMS”, affirme Philip O. Emafo, Président de l'OICS.

Ils sont des millions dans le monde à supporter inutilement des douleurs aiguës ou chroniques causées par des accouchements, des actes de chirurgie, des traumatismes et des maladies telles que le cancer et le sida. La consommation mondiale d'analgésiques opioïdes destinés à la prise en charge de la douleur modérée à forte a certes plus que doublé au cours des dix dernières années, mais cette progression a surtout concerné l'Europe et l'Amérique du Nord. En 2006, ces deux régions représentaient ensemble 89 % de la consommation mondiale de morphine. Sur le plan démographique, plus de 80 % de la population mondiale vit dans les pays en développement et ne consomme que 6 % de la morphine distribuée dans le monde. Dans certains de ces pays, il est très difficile, voire impossible, pour la plupart des habitants d'obtenir cet analgésique opioïde.

La situation est semblable concernant d'autres opioïdes tels que le fentanyl et l'oxycodone, pour lesquels de nouvelles formes pharmaceutiques (dispositifs transdermiques et comprimés à libération contrôlée) ont été mises au point ces dernières années. La consommation de ces substances se concentre presque exclusivement en Europe et en Amérique du Nord, qui représentaient en 2006 près de 96 % de la consommation mondiale de fentanyl et 97 % de celle d'oxycodone.

Les analyses effectuées par l'OICS et l'OMS ont révélé que s'il était difficile d'assurer l'accès aux analgésiques opioïdes, c'était en raison de plusieurs facteurs intimement liés tels que le défaut d'information des professions de santé et le manque de connaissances et de compétences en matière de prise en charge de la douleur, les attitudes de la population, les barrières réglementaires ou les contraintes économiques. L'OICS a prié les gouvernements de recenser les obstacles qui existaient dans leurs pays et de prendre des mesures pour améliorer la disponibilité de ces médicaments.

Afin d'aider les gouvernements à lever les obstacles à l'accessibilité de ces médicaments, l'OMS, en concertation avec l'OICS, a mis au point le Programme d'accès aux médicaments sous contrôle, dont elle assurera la mise en œuvre. L'OICS encourage tous les gouvernements et les organisations internationales concernées à coopérer avec l'OMS à sa réalisation. Il a également appelé les gouvernements à mettre des ressources à la disposition de l'OMS à cette fin.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

L'AFGHANISTAN DOIT FAIRE DAVANTAGE POUR LUTTER CONTRE LE PROBLÈME TOUJOURS PLUS AIGU DE LA DROGUE, AFFIRME L'OICS

VIENNE, le 5 mars (Service de l'information de l'ONU) — Dans son rapport annuel publié aujourd'hui (5 mars 2008), l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a sonné l'alarme au sujet de l'anhydride acétique, que l'on continue de trouver facilement en Afghanistan alors qu'il est le principal produit chimique servant à la fabrication illicite d'héroïne. Le pays n'a aucun besoin légitime de cette substance placée sous contrôle en vertu de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, mais, en Asie, les trafiquants continuent de détourner du commerce licite de l'anhydride acétique et d'autres produits chimiques nécessaires à la fabrication illicite de drogues pour les introduire clandestinement en Afghanistan, dans les zones de fabrication d'héroïne.

Les saisies de cette substance en Afghanistan, ainsi que dans les pays qui le jouxtent, sont restées négligeables et on connaît mal la provenance de l'anhydride acétique détourné ainsi que les méthodes employées et les itinéraires empruntés.

L'Organe a appelé les gouvernements asiatiques à mettre en place ou à renforcer les contrôles du mouvement de cette substance sur leur territoire et à aider le Gouvernement afghan à intercepter les envois d'anhydride acétique qui sont introduits en contrebande sur son territoire. Tous les gouvernements concernés doivent unir leurs efforts pour mettre fin à l'introduction d'anhydride acétique et d'autres substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne dans les pays de la région, en particulier en Afghanistan.

La culture à grande échelle du pavot à opium se poursuit en Afghanistan, ce qui reste un sujet de préoccupation pour l'OICS. En 2007, quelque 193 000 hectares étaient consacrés à cette culture illicite, et le pays approvisionne aujourd'hui le marché mondial illicite des opiacés à hauteur de 93 % environ.

Les opiacés afghans sont introduits clandestinement en République islamique d'Iran, au Pakistan ainsi que dans des pays d'Asie centrale. Le trafic de drogues à grande échelle est cause de criminalité organisée, de corruption et d'une demande illicite d'opiacés élevée qui compromettent gravement les objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

Récemment, l'Afghanistan est également devenu une importante source d'approvisionnement en résine de cannabis (haschisch), quelque 70 000 hectares ayant été consacrés à la culture du cannabis en 2007, contre 50 000 hectares en 2006.

L'abus d'opiacés demeure un problème majeur en Afghanistan et dans les pays voisins comme la République islamique d'Iran, qui enregistre le niveau de consommation le plus élevé au monde, avec un taux de prévalence atteignant 2,8 % selon les estimations. Le Pakistan et de nombreux pays d'Asie centrale présentent également des niveaux d'abus élevés depuis que l'héroïne y a remplacé le cannabis et l'opium comme principale drogue posant problème.

L'OICS appelle à nouveau le Gouvernement afghan à lutter contre le problème de la drogue qui ne cesse de s'aggraver dans le pays, et il est toujours en consultation avec lui conformément à l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, lequel n'est invoqué que dans les cas exceptionnels de violations graves et persistantes du traité. Aux termes de cet article, l'OICS peut recommander au Conseil économique et social un embargo à l'encontre du pays si le Gouvernement ne prend pas de mesures correctives ou ne coopère pas.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:**
mercredi 5 mars 2008
00:01 heure (GMT)

L'ASIE OCCIDENTALE ET L'AFRIQUE DEVIENNENT D'IMPORTANTES ZONES DE TRANSBORDEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES, AFFIRME L'OICS

VIENNE, le 5 mars (Service de l'information de l'ONU) — L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a fait savoir aujourd'hui que l'Afrique et l'Asie occidentale étaient devenues d'importantes zones de transbordement pour le détournement de précurseurs de stimulants de type amphétamine. Dans son rapport annuel publié aujourd'hui (5 mars 2008), il appelle l'Asie occidentale et l'Afrique à renforcer leurs dispositifs de contrôle afin de surveiller le détournement de ces produits chimiques. Il prie aussi les pays voisins, dans les régions concernées, de prendre des mesures urgentes pour lutter contre ce problème.

L'Opération Crystal Flow, opération d'une durée de six mois qui a consisté à suivre les commandes d'éphédrine et de pseudoéphédrine à destination des pays d'Afrique, des Amériques et d'Asie occidentale, a révélé que les trafiquants profitaient de ce que les mesures de contrôle des préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine y étaient souvent inexistantes pour détourner les envois vers les pays d'Afrique ou d'Asie occidentale.

L'Organe recommande aux pays et territoires qui exportent de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine de vérifier la légitimité des envois auprès des pays importateurs ou par son intermédiaire avant de les autoriser.

S'agissant des préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine, l'OICS incite à la vigilance et prie les gouvernements de les contrôler comme ils contrôlent les matières premières. La surveillance des échanges internationaux a aidé à prévenir le détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine, et les gouvernements sont invités à utiliser le système en ligne d'échange de notifications préalables à l'exportation PEN-Online.

L'Organe a fait savoir qu'il avait pris des mesures pour accroître les contrôles visant l'acide phénylacétique, produit chimique fréquemment utilisé dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Par ailleurs, le renforcement des contrôles visant l'éphédra dans l'Union européenne devrait faire reculer les tentatives de détournement d'éphédra depuis le commerce licite.

Les initiatives internationales en faveur du contrôle des précurseurs, telles que le Projet Prism (qui cible les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine) et le Projet Cohesion (qui concerne le permanganate de potassium et l'anhydride acétique) ainsi que le nouveau système d'évaluation des besoins légitimes en précurseurs servant à la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine ont tous concouru à prévenir le détournement de précurseurs pendant l'année.

Le Liechtenstein et la République populaire démocratique de Corée ayant adhéré à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, seuls douze États n'y sont pas encore parties et la Convention est sur le point de devenir un instrument véritablement universel de contrôle des précurseurs, affirme l'OICS.



L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe indépendant et quasi judiciaire qui est chargé de surveiller l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Établi en 1968 conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'OICS est indépendant des gouvernements et de l'ONU. Ses treize membres sont élus par le Conseil économique et social et siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays. Trois membres ayant une expérience dans les secteurs de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et dix membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements.

L'OICS collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues, comme la Commission des stupéfiants, l'OMS, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les instruments internationaux suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

En gros, les fonctions de l'OICS sont les suivantes:

- Suivre le respect, par les gouvernements, des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et recommander, selon que de besoin, une assistance technique ou financière;
- En coopération avec les gouvernements, s'efforcer de faire en sorte que les substances requises à des fins médicales et scientifiques soient disponibles en quantités suffisantes et d'empêcher les détournements des sources licites vers les circuits illicites;
- Mettre en évidence les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international;
- Évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international;
- Administrer le régime des évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire d'évaluations pour les substances psychotropes et surveiller les activités licites à l'aide d'un système de rapports statistiques établi par les conventions;
- Suivre et appuyer les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues;
- En cas d'infraction apparente aux traités, demander des explications et proposer des mesures correctives aux gouvernements.



Il peut aussi porter les cas de violation des traités à l'attention de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social.

Rapports

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Dans ce rapport, il analyse la situation mondiale en matière de contrôle des drogues, appelle l'attention des gouvernements sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités et recommande des améliorations aux niveaux national et international. Le rapport est fondé sur les renseignements qui sont communiqués à l'OICS par les gouvernements et les organismes internationaux. Il est complété par des rapports techniques détaillés concernant les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs susceptibles d'être utilisés dans la fabrication illicite de ces substances.

